

# ETUDE SUR LES SALARIÉS DU SECTEUR HCR

Christelle Craplet  
christelle.craplet@bva-group.com

Thomas Laran  
thomas.laran@bva-group.com

Emma Traverso  
emma.traverso@bva-group.com

29 juillet 2025



© Ipsos bva | Etude sur les salariés  
du secteur HCR | Juillet 2025 |  
Version 1 | Client Use Only | Strictly  
Confidential



# RAPPEL DU CONTEXTE

Dans le secteur des hôtels, cafés et restaurants (HCR), les pourboires versés par les clients sont laissés de manière volontaire, sans que l'employeur puisse généralement en connaître le montant exact. Dans ce cadre, ils ne peuvent être soumis ni à cotisation sociale ni à impôt sur le revenu. Ils sont un **levier de pouvoir d'achat concret pour les salariés**, qui s'organisent librement pour les mutualiser ou les conserver individuellement.

Les pourboires sont fréquemment versés en espèces mais ils sont également proposés de plus en plus souvent par carte bancaire. Contrairement aux espèces, les pourboires versés par carte peuvent être tracés formellement, donc potentiellement soumis à paiement de charges sociales et intégrés au revenu imposable des salariés.

Depuis le 1er janvier 2022, les pourboires remis volontairement aux salariés en contact avec la clientèle, percevant jusqu'à 1,6 fois le SMIC, bénéficient cependant d'une exonération de cotisations sociales et d'impôt sur le revenu.

Le projet de loi de finances, qui va bientôt être débattu au Parlement, pourrait cette année **ne pas reconduire le dispositif d'exonération de cotisations sociales et d'impôt sur le revenu des pourboires**, en vigueur depuis le 1er janvier 2022.

Face à cette évolution réglementaire potentielle aux conséquences significatives pour le secteur - tant pour les salariés en termes de pouvoir d'achat que pour les employeurs en termes d'attractivité des métiers - l'Union des métiers de l'hôtellerie restauration souhaite réaliser une étude plaidoyer dont les objectifs sont les suivants :

- **Evaluer l'état d'esprit des principaux concernés**, les salariés du secteur, à l'égard de la mesure et de son impact, à travers des données fiables et objectives
- **Disposer de données opérationnelles pour pouvoir alerter les pouvoirs publics et les élus** sur le sujet, afin de les sensibiliser dans une démarche de plaidoyer
- **Communiquer sur la thématique** en amont du vote sur le budget pour alerter les leaders d'opinion et le grand public.



# FICHE TECHNIQUE



## ÉCHANTILLON

**1004 salariés du secteur HCR** âgés de 18 ans et plus, représentatif des salariés du secteur HCR :

- Restauration
- Hôtellerie
- Cafés et débits de boissons
- Services de traiteur



## DATES DE TERRAIN

Du 10 au 21 Juillet 2025



## METHODOLOGIE

Échantillon interrogé **par Internet**

### Méthode des quotas :

Sexe, âge, taille d'entreprise, secteur et région.

ENQUÊTE  
RÉALISÉE POUR

**umih**

# SOMMAIRE

**1**

Le regard des salariés  
sur leur métier

**2**

Les pourboires :  
pratiques, perceptions  
et rôle dans la  
rémunération

**3**

La fiscalisation des  
pourboires : opinions,  
inquiétudes et impacts  
anticipés

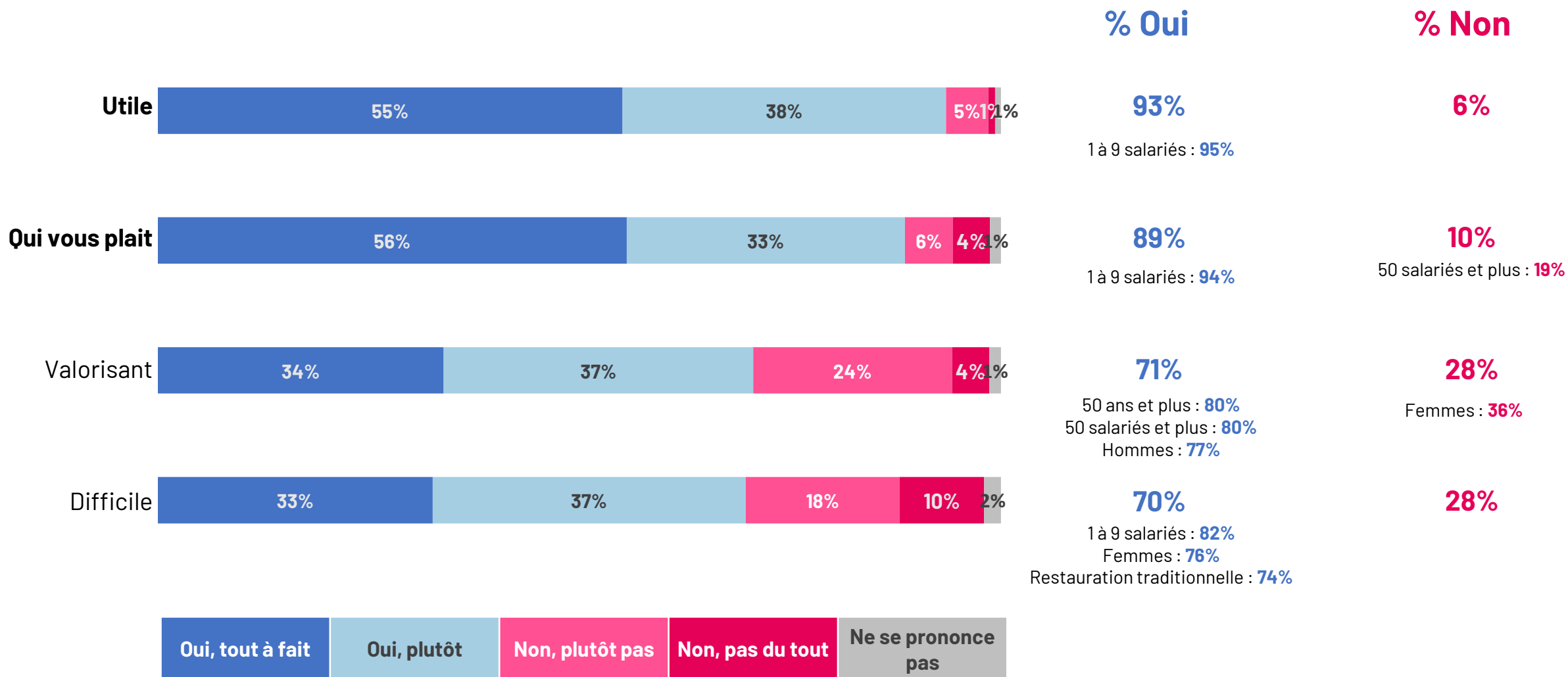
**4**

Les enseignements

# Le regard des salariés sur leur métier



# Une large majorité de salariés du secteur HCR considèrent leur métier comme utile, plaisant et valorisant, tout en soulignant sa difficulté.



# Les pourboires : pratiques, perceptions et rôles dans la rémunération



# 71%

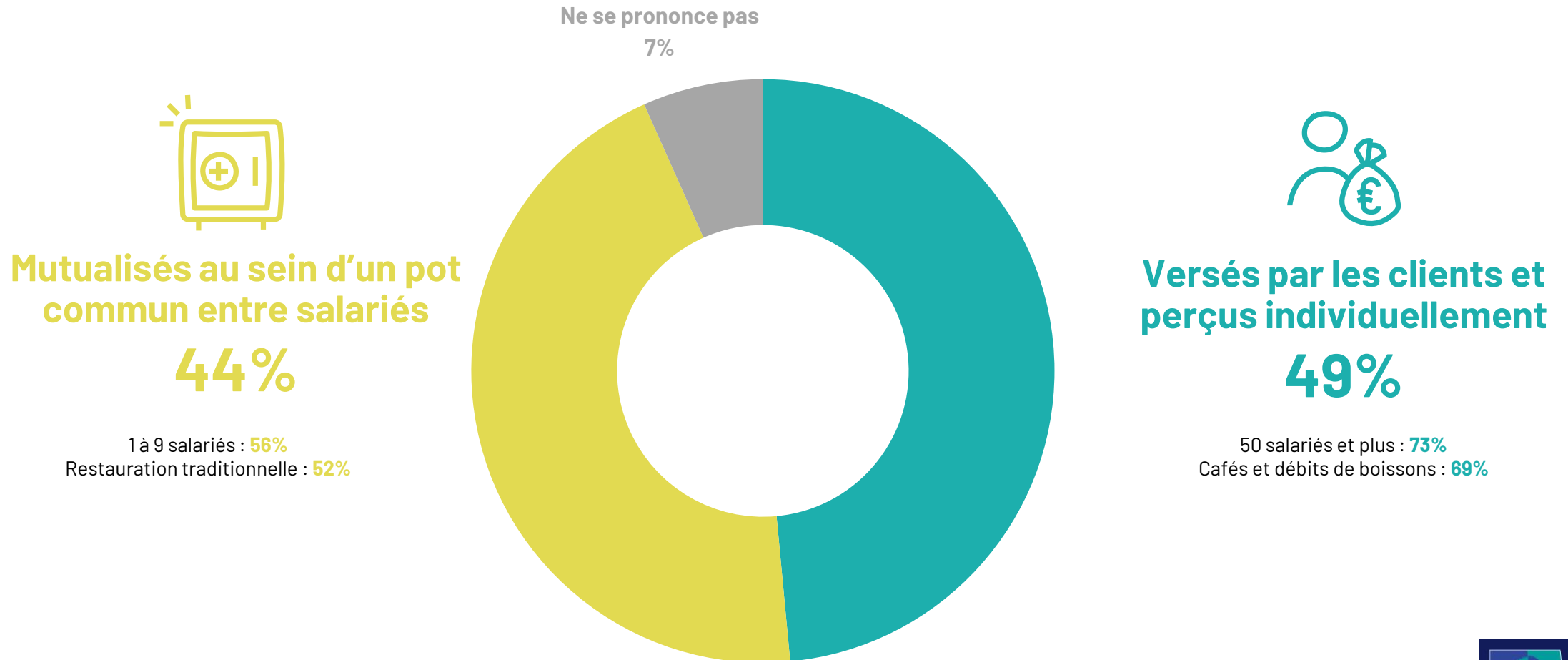
Des salariés du secteur HCR  
bénéficient de pourboires





# Les modes de répartition des pourboires sont variés. Les usages diffèrent selon le secteur d'activité et de la taille d'entreprise.

## Mode de répartition



Le plus souvent, ces pourboires sont-ils... ?

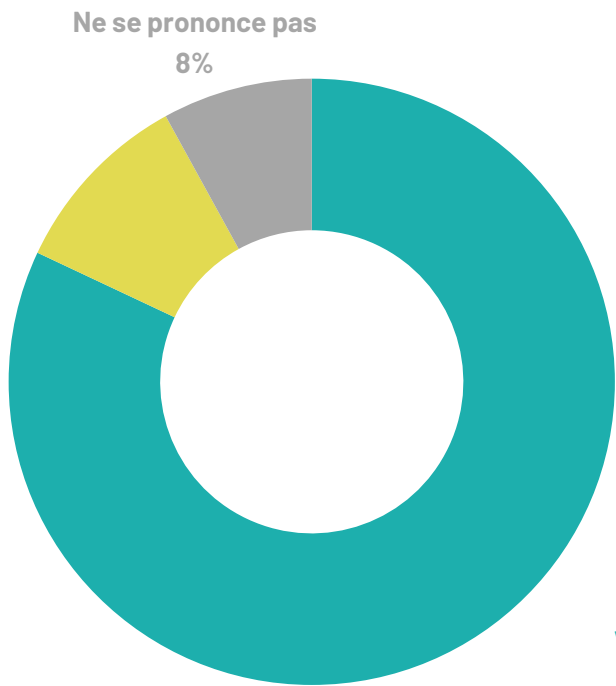
Base : Aux salariés du secteur bénéficiant de pourboires (716 répondants)

Alors même que la dématérialisation des pourboires reste encore rare, elle bénéficie déjà d'un accueil favorable chez 6 salariés du secteur sur 10.

### Mode de versement

  
**Versés par carte bancaire**  
**10%**

20 à 49 salariés : **17%**  
Pourboires = part significative de leur rémunération : **14%**



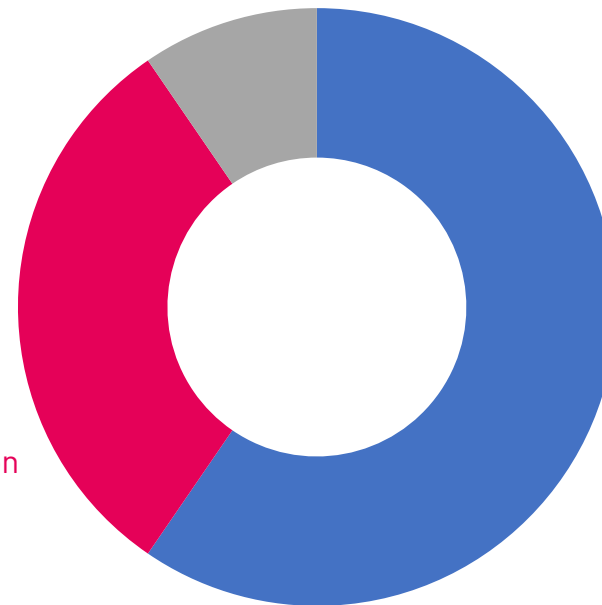
  
**Versés en espèces**  
**82%**  
Femmes : **88%**

### Opinion sur la dématérialisation des pourboires

Ne se prononce pas 10%  1 salarié sur 10 ne se prononce pas sur ce sujet

  
**30%** la voient comme une évolution **plutôt négative**

1 à 9 salariés : **36%**



  
**60%** la voient comme une évolution **plutôt positive**

50 salariés et plus : **73%**  
18-29 ans : **64%**  
Hommes : **63%**

Le plus souvent, ces pourboires sont-ils... ?

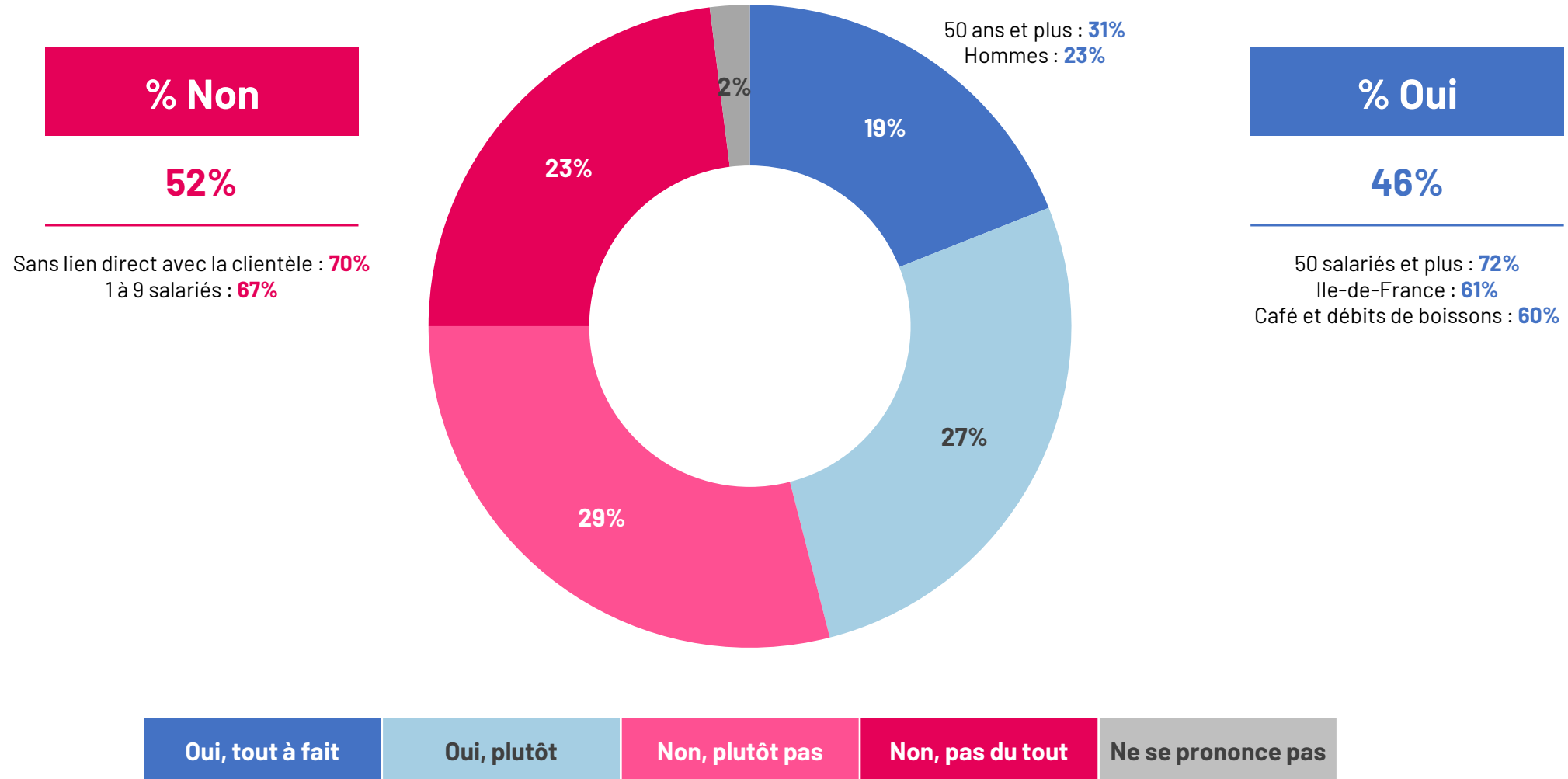
Base : Aux salariés du secteur bénéficiant de pourboires (716 répondants)

De plus en plus de pourboires sont désormais versés de façon dématérialisée, par carte bancaire ou via des applications qui proposent d'inclure directement un pourboire au moment de payer la note.

Personnellement, trouvez-vous cette évolution...

Base : Aux salariés du secteur HCR

# Près de la moitié des salariés jugent que les pourboires constituent une part significative de leur rémunération. Une perception plus répandue en Ile de France et au sein des cafés/débits de boissons.



# Les pourboires représentent bien plus qu'un simple avantage : ils constituent un complément de revenu indispensable et un levier essentiel de la rémunération dans le secteur.

**% Oui**

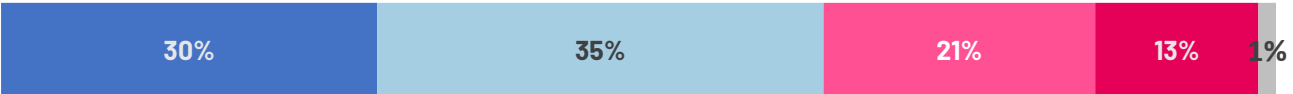
C'est un avantage incontournable de votre métier



**83%**

20 à 49 salariés : **90%**  
50 ans et plus : **88%**

C'est un complément de revenus indispensable pour vous



**65%**

Ile-de-France : **79%**  
50 salariés et plus : **76%**  
50 ans et plus : **71%**

C'est un élément à part entière de votre rémunération



**60%**

50 ans et plus : **77%**  
50 salariés et plus : **77%**  
Ile-de-France : **72%**



A propos de ces pourboires, diriez-vous que...  
Base : Aux salariés du secteur bénéficiant de pourboires (716 répondants)



# La fiscalisation des pourboires : opinions, inquiétudes et impacts anticipés



Seulement

# 29%

**Des salariés du secteur HCR  
ont entendu parler de la fin  
possible d'exonération des  
cotisations sociales et d'impôt  
sur le revenu des pourboires.**

# Plus de 8 salariés du secteur sur 10 sont opposés à ce que les pourboires soient assujettis aux cotisations sociales et à l'impôt sur le revenu.

**% Opposé**



**81%**

1 à 9 salariés : **86%**

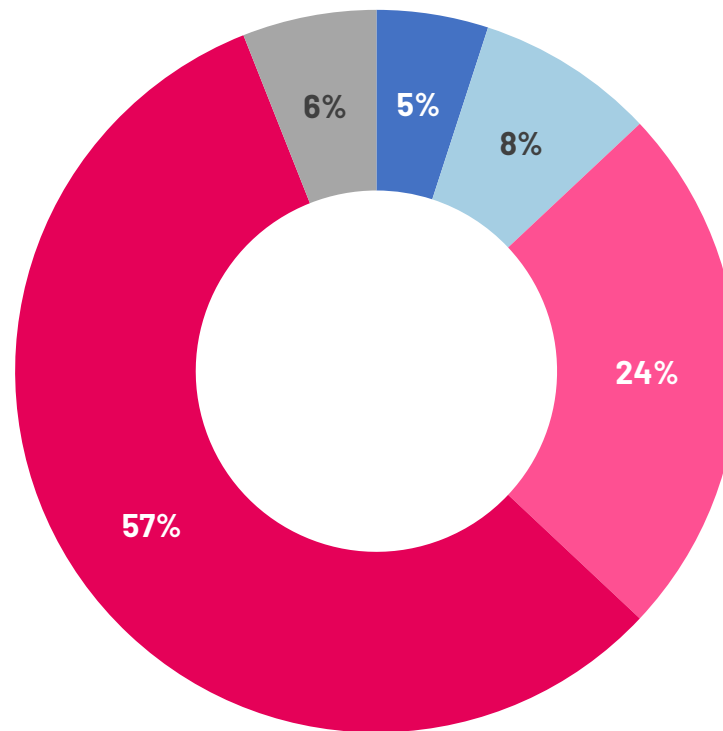
**% Favorable**



**13%**

50 salariés et plus : **25%**

Plus de 10 ans d'ancienneté : **64%**  
En lien direct avec la clientèle : **60%**



Tout à fait favorable

Plutôt favorable

Plutôt opposé

Tout à fait opposé

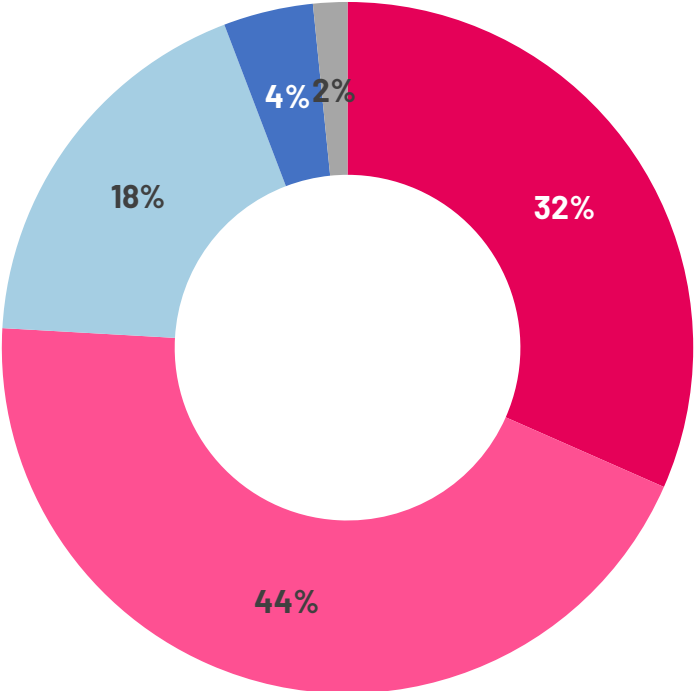
Ne se prononce pas

# Cette évolution possible inquiète une proportion quasi similaire de salariés. Un tiers d'entre eux se déclare même très inquiet.

**% Non**

**22%**

18-29 ans : **31%**



**% Oui**

**76%**

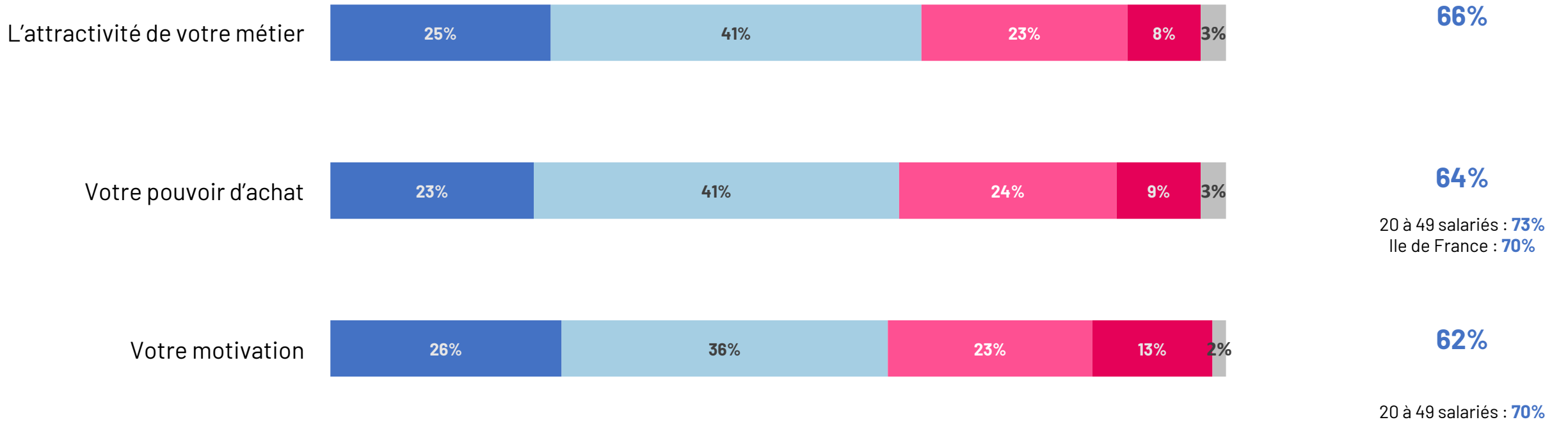
Pourboires = part significative de leur rémunération : **86%**  
Ile-de-France : **81%**  
Plus de 10 ans d'ancienneté : **81%**





# Avec des conséquences perçues sur l'attractivité du métier, le pouvoir d'achat et la motivation chez plus de 6 salariés sur 10.

% Importantes



Si les pourboires devaient être assujettis aux cotisations sociales et à l'impôt sur le revenu, cela aura-t-il des conséquences importantes sur...  
Base : Aux salariés du secteur HCR

# Face à cette réforme, différents profils émergent mais l'inquiétude prédomine.

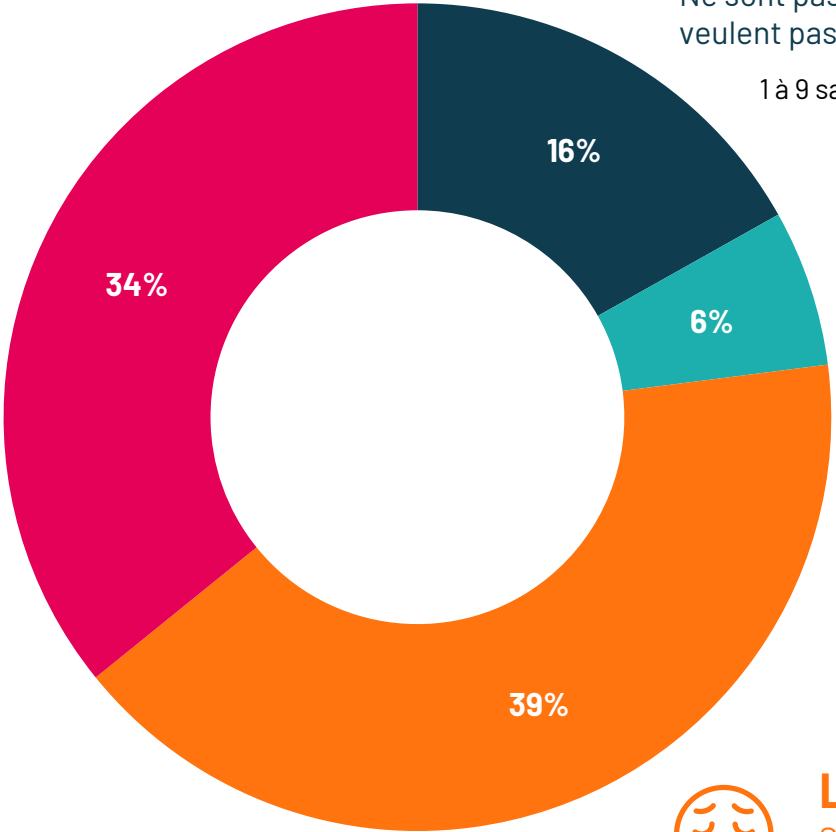


## Les Désabusés

Sont inquiets et envisagent de quitter le secteur

- Pourboires significatifs de leur rémunération: **57%**
- Pourboires perçus individuellement : **56%**
- 50 salariés et plus : **49%**
- Ile-de-France : **42%**

NSP : 5%



## Les Sereins

Ne sont pas inquiets et ne veulent pas quitter le secteur

1 à 9 salariés : **21%**



## Les Volatils

Ne sont pas inquiets mais comptent tout de même quitter le secteur



## Les Persévérants

Sont inquiets mais ne comptent pas quitter le secteur

Cette évolution vous inquiète-t-elle ? / Si les pourboires devaient être soumis aux cotisations sociales et à l'impôt sur le revenu, envisageriez-vous de changer de métier et de quitter ce secteur d'activité ?  
Base : Aux salariés du secteur HCR

# 41%

Des salariés du secteur HCR envisagent de quitter le secteur si les pourboires étaient soumis aux cotisations sociales et à l'impôt sur le revenu.

Et notamment :

- Les salariés d'une entreprise 50 salariés et plus : 54%
- Les salariés franciliens : 49%
- Les hommes : 44%
- Les salariés en lien direct avec la clientèle : 43%

Si les pourboires devaient être soumis aux cotisations sociales et à l'impôt sur le revenu, envisageriez-vous de changer de métier et de quitter ce secteur d'activité ?

Base : Aux salariés du secteur HCR

# Les enseignements



# Chiffres clés

## 71%




Des salariés du secteur HCR bénéficient de pourboires en plus de leur salaire fixe.

## 60%



Des salariés du secteur HCR perçoivent la dématérialisation des pourboires comme une évolution plutôt positive.

↳ Seulement **10%** des pourboires sont versés en carte aujourd'hui 

## 81%



Des salariés du secteur HCR sont opposés à ce que les pourboires soient assujettis aux cotisations sociales et à l'impôt sur le revenu.

## 41%



Des salariés du secteur HCR envisagent de quitter ce secteur si les pourboires étaient soumis aux cotisations sociales et à l'impôt sur le revenu.

# Principaux enseignements

## Les pourboires : un pilier du quotidien professionnel

- **71% des salariés du secteur perçoivent des pourboires** en plus de leur salaire fixe.
- **Pour 83% d'entre eux, ces pourboires sont un avantage incontournable**, mais aussi un complément indispensable (65%) et un élément à part entière de leur rémunération (60%).
- Près de la moitié (49%) les **perçoivent individuellement** des clients, sans mutualisation.

## Une fiscalisation massivement rejetée

- 81% des salariés se déclarent **opposés à la fiscalisation des pourboires**.
- **76% expriment leur inquiétude**, dont un tiers se disent très inquiets.

- Cette inquiétude est particulièrement forte chez les salariés pour qui les pourboires représentent une part significative de la rémunération (86% d'inquiets dans cette catégorie).

## Un risque réel de désaffection du secteur

- Les salariés anticipent des conséquences importantes sur :
  - L'attractivité du métier (66%)
  - Leur pouvoir d'achat (64%)
  - Leur motivation (62%)
- **41% des salariés envisageraient de quitter le secteur si les pourboires étaient fiscalisés. Un risque dans un secteur déjà sous tension.**



# MERCI !